



### Evaluer les Risques Professionnels dans une T.P.E

#### Références réglementaires :

- ✓ Code du travail :  
Article R 230-1, circulaire 6 DRT du 18/04/2002
- ✓ Décret du 05/11/2001

#### Public :

Dirigeant de T.P.E, responsable prévention et sécurité

#### Pré requis :

Aucun

#### Objectifs :

- ✓ Comprendre la réglementation du 05/11/2001,
- ✓ Savoir préparer ou réviser son évaluation des risques professionnels,
- ✓ Rédiger son Document Unique,
- ✓ Sécuriser son entreprise par l'amélioration continue

#### Méthodes et moyens pédagogiques :

Exposés sur support audiovisuel, étude de cas concrets, travaux de groupes et restitution

Remise d'un support pédagogique

#### Organisation :

En inter-entreprise dans une salle réservée par nos soins.

#### Validation :

Attestation de formation.

Durée : 1 J (8 H)

Nombre de participants maximum : 12

Lieu : en inter-entreprise.



### Programme indicatif de formation :

- ✓ Comprendre le décret du 05/11/2001
  - Qu'est-ce que l'évaluation des risques ?
  - Contexte réglementaire
  - Le décret du 05/11/2001
- ✓ Elaborer son Document Unique
  - Préparer l'évaluation
  - Analyser l'activité
  - Evaluer les risques
  - Planifier et assurer le suivi des actions d'amélioration
  - Transcrire l'évaluation dans le D.U
- ✓ Du Document Unique à l'amélioration continue
  - ✓ Intégrer le D.U à l'organisation sécurité
  - ✓ Mise à jour du D.U
- ✓ Exercice pratique de l'évaluation des risques d'une TPE et formalisation du document Unique